



1000201301

DATE DEPOT :	2010-01-11
NUMERO DE DEPOT :	2013
N° GESTION :	1999B18100
N° SIREN :	428213201
DENOMINATION :	A J P C
ADRESSE :	146 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2009/11/02
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AJPC

11 JAN. 2010

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 €

Siège social : 38 rue de Berri - 75008 PARIS 14^e DE DEP.

RCS PARIS B 428 213 201

--00000--

99 B 18100

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

2013

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DU GERANT ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2009**

DB.

TB 75

L'an deux mil neuf,
Le 2 novembre,
A 14 heures

06

M. Jean-Pierre CASTALDI, propriétaire de la totalité des 770 parts de 10 € composant le capital social de la société AJPC,

Gérant associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives à

- Le transfert du siège social de la société,
- La modification corrélative des statuts,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de l'EURL AJPC de chez SDM 38 rue de Berri 75008 PARIS, chez FIDEAC 146 Bld Haussmann 75008 PARIS, à compter du 2 novembre 2009.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

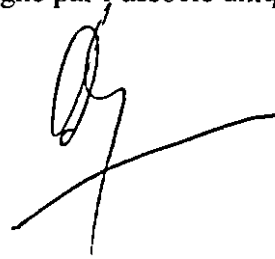
« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé chez FIDEAC à PARIS 8^{ème}
146 Boulevard Haussmann »*

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' or 'R' followed by a long horizontal stroke.